

Motif de l'absence	Vous avez une ancienneté supérieure à 1 an		Vous avez une ancienneté inférieure à 1 an	
	Nombre de jours d'absence rémunérés	Nombre de jours d'absence rémunérés	Nombre de jours d'absence possible sans solde	
Mariage/PACS ou remariage du salarié	5	4	1	
Mariage/PACS des descendants du salarié, du conjoint*	2	1	1	
Naissance ou adoption d'un enfant	3	3	0	
Décès du conjoint*	5	3	2	
Décès du père ou de la mère du salarié ou de son conjoint*	3	3	0	
Décès d'un enfant (de moins de 25 ans ou étant lui-même parent) ou d'une personne de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié ou de son conjoint*	7	7	0	
Décès des gendres et belles-filles du salarié ou de son conjoint*	5	0	5	
Décès des autres descendants et ascendants** du salarié ou de son conjoint*	2	0	2	
Décès des collatéraux ( frères et sœurs uniquement) du salarié ou de son conjoint*	3	3	0	
Décès des beaux frères, belles sœurs du salariés ou de son conjoint*	2	0	2	
Annonce de la survenue d'un handicap chez l'enfant du salarié ou de son conjoint*	2	2	0	
Déménagement (au plus une fois par année civile)	2	0	2	
<b>*conjoint: conjoint, concubin ou co-signataire d'un PACS</b>				
<b>** Descendants ou ascendants: en ligne directe, c'est-à-dire, les grands-parents, petits-enfants, arrière-grands-parents, etc. Les oncles, tantes, neveux ou nièces ne sont pas concernés.</b>				